

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **ARAB TUNISIAN BANK** Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

#### Indicateurs :

	3 <sup>ème</sup> Tri 2012	3 <sup>ème</sup> Tri 2011	Au 30/09/2012	Au 30/09/2011	Evolution Sept 12- Sept 11	Au 31/12/2011
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>62 246</b>	<b>64 076</b>	<b>193 918</b>	<b>190 085</b>	<b>3 833</b>	<b>252 316</b>
*Intérêts	36 428	38 574	108 738	116 392	-7 654	145 289
*Commissions en produits	9 761	8 007	27 467	23 223	4 244	32 630
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	16 057	17 495	57 713	50 470	7 243	74 397
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>25 512</b>	<b>27 109</b>	<b>79 779</b>	<b>78 477</b>	<b>1 302</b>	<b>106 534</b>
*Intérêts encourus	23 939	25 900	75 102	75 006	96	100 431
*Commissions encourues	1 573	1 209	4 677	3 471	1 206	6 103
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>36 734</b>	<b>36 967</b>	<b>114 139</b>	<b>111 608</b>	<b>2 531</b>	<b>145 782</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>70</b>	<b>71</b>	<b>-1</b>	<b>92</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>20 576</b>	<b>20 809</b>	<b>59 614</b>	<b>56 180</b>	<b>3 434</b>	<b>77 082</b>
*Frais de personnel	11 746	12 439	33 445	31 714	1 731	43 290
*Charges générales d'exploitation	6 356	5 573	18 362	16 649	1 713	23 700
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>			<b>1 251 092</b>	<b>1 198 706</b>	<b>52 386</b>	<b>1 320 807</b>
*Portefeuille-titres commercial			957 206	946 800	10 406	1 057 104
*Portefeuille-titres d'investissement			293 886	251 906	41 980	263 703
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>			<b>2 419 753</b>	<b>2 391 692</b>	<b>28 061</b>	<b>2 327 650</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>2 936 409</b>	<b>3 202 537</b>	<b>-266 128</b>	<b>3 229 809</b>
*Dépôts à vue			1 238 062	1 278 931	-40 869	1 197 837
*Dépôts d'épargne			579 195	514 145	65 050	538 707
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>150 132</b>	<b>158 888</b>	<b>-8 756</b>	<b>157 449</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan</b>			<b>449 310</b>	<b>433 829</b>	<b>15 481</b>	<b>429 973 (*)</b>

(\*) Avant affectation des bénéfices

## I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2012

### 1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

### 2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### 2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### 2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2012, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

#### 2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

##### a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

## b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

## c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

## 2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## Les faits marquants au 30 Septembre 2012.

Au terme des neufs premiers mois de l'année 2012, l'ATB a réalisé globalement des performances positives et une meilleure maîtrise des charges. Ainsi le **Produit Net Bancaire** s'est amélioré de **2,5 MD** soit **2,24%**, s'élevant à **114,1 MD** à fin septembre 2012 contre **111,6 MD** au 30 septembre 2011, le **Produit d'exploitation bancaire** a atteint **193,9 MD** au 30/09/2012 en progression de **2%** par rapport à la même période de l'année précédente (**190,1 MD**).

- ✓ Les crédits nets de la banque ont atteint **2.419,8MD** à fin septembre 2012 contre **2.391,7MD** au 30/09/2011, soit une augmentation de **1,17%**.
- ✓ Les dépôts de la clientèle ont atteint **2.936,4MD** au 30-09-2012 contre **3.202,5MD** à fin septembre 2011 soit une baisse de **8,31%**, due essentiellement à une baisse des dépôts à terme de **302,6MD** qui correspond à un choix volontaire avec pour objectif de privilégier les dépôts moins coûteux. En effet cette baisse des dépôts à terme a été compensée en partie par une bonne progression des comptes Epargne, de **12,66%** pour s'établir à **579,2 MD** au 30 septembre 2012 contre **514,1 MD** à fin septembre 2011 et constituent **19,72%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.
- ✓ Le portefeuille-titres commercial s'est élevé à **957,2 MD** à fin septembre 2012 contre **946,8 MD** au 30/09/2011, soit une croissance de **1,1%**.
- ✓ Le portefeuille-titres d'investissement est passé de **251,9 MD** au 30 septembre 2011 à **293,9 MD** au 30 septembre 2012 soit une évolution de **16,67%**.
- ✓ Les charges opératoires de la banque ont atteint **59,6 MD** à fin septembre 2012 contre **56,2MD** à fin septembre 2011 soit une augmentation de **6,05%**.